



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Zlin-326 HB-URX

survenu le 11 avril 1965

sur l'aérodrome de Lille / Marc en Baroeul (France)

Décision prise par voie de circulation

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire

accident de l'avion Zlin-326 HB-URX

survenu le 11 avril 1965

sur l'aérodrome de Lille / Marc en Baroeul (France)

se fondant sur l'art.32.2 et d'entente avec le Bureau d'enquêtes, en application de la procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur les enquêtes en cas d'accidents d'aéronefs du 1^{er} avril 1960,

d é c i d e :

1. de prendre acte du Rapport d'enquête de première information établi le 18 avril 1965 par le Ministère des travaux publics et des transports, transmis à la Commission le 11 mai 1965, dont il ressort que le pilote avait oublié de sortir le train lors de l'atterrissage, mais que les dégâts sont peu élevés (hélice cassée),
2. de renoncer à d'autres recherches et à d'autres mesures.

Circulation 13/24 mai 1965.